



Loïc Chesnais-Girard  
Président de la Région Bretagne  
Prezidant Rannvro Breizh  
Perzident de la Rejion Bertègn

« Accompagner les jeunes dans leurs années lycées et les aider à construire leur avenir, voilà nos priorités. »

Rendez-vous sur :  
[bretagne.bzh/tarifcation](http://bretagne.bzh/tarifcation)



POUR VOUS,  
AVEC VOUS,  
PARTOUT.

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)



## RESTAURATION - HÉBERGEMENT

# Inscription tarification

Inscrivez-vous dès le 1<sup>er</sup> juin  
pour bénéficier de tarifs adaptés à vos ressources !

### DES TARIFS ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Breton-ne-s réussissent leurs années lycée.

En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le bien-manger, elle a fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

Depuis, les élèves des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient d'une tarification :

- > **Accessible**  
En prenant à sa charge en moyenne 5,15 € par repas selon le quotient familial, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € aux familles.
- > **Solidaire**  
8 tranches tarifaires basées sur le quotient familial pour une plus juste contribution des familles.
- > **Harmonisée**  
Des tarifs identiques dans les 116 établissements pour une égalité d'accès au service public sur l'ensemble du territoire.

## COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE TARIFICATION ?

Rendez-vous dès le 1<sup>er</sup> juin 2026 sur :

**bretagne.bzh/tarification**

pour inscrire votre enfant lycéen-ne, étudiant-e ou apprenti-e.



## QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est :

- Lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public breton
- Élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton

## QUI DOIT S'INSCRIRE SUR LE PORTAIL DE LA TARIFICATION ?

- **Le parent responsable des frais scolaires**, c'est-à-dire celui qui règle les factures de restauration et d'hébergement (y compris pour les étudiants, sauf s'ils ont des revenus propres qu'ils déclarent aux services fiscaux)
- **Le parent allocataire CAF ou MSA**, si la famille bénéficie (ou a déjà bénéficié) de droits (allocations, aides, etc.).

Si l ne s'agit pas de la même personne, des justificatifs seront à transmettre.

Le parent allocataire devra s'enregistrer avec ses nom, prénom, date et lieu de naissance permettant la récupération automatique des données CAF ou MSA.

Le calcul de la tranche tarifaire se fait à partir du quotient familial de la CAF ou de la MSA. Si vous n'êtes pas allocataire, et après vérification par les services instructeurs, ce seront les éléments du dernier avis d'imposition que seront pris en compte pour le calcul.

Vous avez une situation particulière (mineur ou majeur isolé, étudiant étranger, jeune pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, etc.) ? Des pièces justificatives vous seront demandées pour instruction.

## VOUS NE SOUHAITEZ PAS COMMUNIQUER VOS REVENUS ?

Vous avez le choix d'effectuer une demande en refusant de communiquer vos revenus. Dans ce cas, la tranche maximale vous sera affectée.

## LES ÉTAPES DE VOTRE INSCRIPTION

1. Connectez-vous sur [bretagne.bzh/tarification](https://bretagne.bzh/tarification) à partir du **01 juin 2026**
2. Cliquez sur "S'inscrire aux tarifs"
3. Suivez les instructions
4. Validez votre inscription.
5. À l'issue du parcours, vous recevrez un message de confirmation avec votre tranche provisoire.

**Sans inscription avant le 27 septembre 2026,  
le tarif le plus élevé s'applique.**

**BESOIN  
D'AIDE**



*En cas de difficulté lors de l'inscription,  
vous pouvez contacter le Centre de  
Relation Usagers de la Région Bretagne  
au **02 23 20 60 00** ou par mail à l'adresse  
[tarification.lycee@bretagne.bzh](mailto:tarification.lycee@bretagne.bzh)*

### Tarif repas

#### RESTAURATION 2026/2027

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	au forfait		à la prestation <sup>1</sup>	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1 / A		2,70 €		3 €
de 501 à 700	2 / B		2,85 €		3,15 €
de 701 à 900	3 / C		3,15 €		3,45 €
de 901 à 1100	4 / D		3,45 €		3,80 €
de 1101 à 1500	5 / E		3,90 €		4,20 €
de 1501 à 1700	6 / F		4,20 €		4,50 €
de 1701 à 2000	7 / G		4,50 €		4,85 €
2001 et plus	8 / H		4,80 €		5,10 €

1. Repas facturé lors du passage effectif ou self

### Tarif journalier\*

#### HÉBERGEMENT 2026/2027

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-bac		post-bac	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1 / A		7,80 €		10,40 €
de 501 à 700	2 / B		8,40 €		11,20 €
de 701 à 900	3 / C		9,30 €		12,30 €
de 901 à 1100	4 / D		10,20 €		13,40 €
de 1101 à 1500	5 / E		11,50 €		14,80 €
de 1501 à 1700	6 / F		12,40 €		15,90 €
de 1701 à 2000	7 / G		13,30 €		17 €
2001 et plus	8 / H		14,20 €		18,10 €

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, y compris pour les élèves externes.